



Labellisation du ministère de la justice 2024-2027



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE
SECRETARIAT GENERAL / DEPARTEMENT DES AFFAIRES IMMOBILIERES
4, Traverse de Rabat - B.P. 121 - 13277 MARSEILLE Cedex 9 - Tél. 04.91.40.86.40

TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » (VRD) ET INSTALLATION D'ARMOIRES ELECTRIQUES DE DETECTION NEUTRALISATION DES COMMUNICATIONS ILLICITES (DNCI) AU CENTRE PENITENTIAIRE D'AIX-LUYNES « 2 » (EN 2 LOTS)

Acte d'Engagement AIX-03-26

N° de marché (rempli par le maitre d'ouvrage)

--	--	--	--	--	--	--	--

Lot ¹ N°	(à remplir par le candidat)	
TF :		
EJ :		
Le mois M0 du marché (mois de remise de l'offre) à remplir par le pouvoir adjudicateur		

¹ Le numéro de lot est présenté sous forme « numéro de consultation / numéro de lot technique » ; voir l'article 1.3 du règlement de consultation.

Maître de l'ouvrage :

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE

Objet du marché :

Travaux de mise en place de « voirie et réseaux divers » (VRD) et installation d'armoires électriques de détection neutralisation des communications illicites (DNCI) au centre pénitentiaire d'Aix-Luynes « 2 » (en 2 lots) :

- Lot n° 01 : Electricité
- Lot n° 02 : Voirie et Réseaux Divers

Imputation budgétaire :

Ministère de la Justice - Budget Opérationnel de Programme n° 107 – Budget Investissement (Titre V)

Mode de passation et forme de marché :

La présente consultation est passée en **procédure adaptée (MAPA)** conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique. La publicité de ce marché est effectuée au BOAMP. Marché alloti (2 lots) ne comportant pas de tranche conditionnelle/optionnelle au sens de l'article R.2113-4 du code de la commande publique.

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>
01	Electricité
02	Voirie et Réseaux Divers

Maîtrise d'œuvre :

CABINET D'ARCHITECTE MAZZELLA MAGALI (mandataire)

Résidence Claudel Parc – Bâtiment E

151 boulevard Paul Claudel

13010 Marseille

Courriel : mazzella@cammm.fr

Siret : 502 335 300 00039

Contrôleur technique :

Communiqué ultérieurement

CSPS :

Communiqué ultérieurement

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ou son représentant

Ordonnateur :

Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ou son représentant

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur Le Trésorier Payeur Général des Bouches-du-Rhône

Direction régionale des finances publiques (DRFIP) PACA

16, Rue Borde - 13357 Marseille Cedex 20 - Tél : 04 91 17 91 17 - Fax : 04 91 78 46 01

Destinataire des demandes de paiement / factures : *factures à **transmettre au maître d'œuvre** (coordonnées ci-dessus) **via Chorus** qui les adressera au maître d'ouvrage (coordonnées ci-dessous) :*

DISP de Marseille - Unité du suivi financier DAI

4, Traverse de Rabat - B.P. 121 - 13277 MARSEILLE Cedex 9

Sommaire

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX (INITIALE)</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 5 - SOUS-TRAITANCE</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 6 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DUMENT HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT</u>	<u>11</u>

Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M
.....
.....
.....
.....

COORDONNEES / CONTACT DU « REFERENT CONSULTATION » (A RENSEIGNER ; « référent » pour toutes les communications nécessaires dans le cadre de la consultation, en particulier pour toute demande de complément de dossier de candidature ou engagement des négociations MAPA) :

Tel. :

Email :

- ☐ agissant pour mon propre compte² ;
☐ agissant pour le compte de la société³ :

.....
.....
.....

Siret n° :

Le candidat est-il une « PME »⁴ (micro, petite ou moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603) ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

NOTA : Si aucune case n'est cochée, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise n'est pas une PME.

NOTA : si le candidat est une PME, en application du décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018, un régime plus favorable est applicable concernant l'avance et la retenue de garantie (voir CCAP pour plus de précision)

NOTA : en cas de groupement, cela est à renseigner par chaque cotraitant dans le formulaire DC2 (ou équivalent)

- ☐ agissant en tant que mandataire du groupement solidaire⁵ ;
☐ agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint ;
☐ agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint ;

² Cocher la case correspondante à votre situation

³ Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

⁴ Sont considérées comme « PME » les « entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

⁵ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la **lettre de candidature** du / /
(Formulaire DC1 ou lettre de candidature équivalente).

<u>Le co-traitant</u>	<u>est-il une « PME »</u> ⁶ ☐ oui ☐ non
<u>Le co-traitant</u>	<u>est-il une « PME »</u> ☐ oui ☐ non
<u>Le co-traitant</u>	<u>est-il une « PME »</u> ☐ oui ☐ non
<u>Le co-traitant</u>	<u>est-il une « PME »</u> ☐ oui ☐ non
<u>Le co-traitant</u>	<u>est-il une « PME »</u> ☐ oui ☐ non

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P n° AIX-03-26), et des documents qui y sont mentionnés, et dans le cadre du Règlement de la consultation relative à la passation de ce marché,
- Et après avoir fourni les pièces prévues conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics et à l'article L 2142-1 du code de la commande publique :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

⁶ Sont considérées comme « PME » les « entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁷, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) n° AIX-03-26, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

La signature du présent acte d'engagement vaut acceptation sans réserve des stipulations du C.C.A.P n° AIX-03-26 et des pièces constitutives du marché énumérées par le C.C.A.P.

IMPORTANT : La signature de l'acte d'engagement vaut reconnaissance par le candidat de la prise de connaissance, de l'analyse, de l'intégration à son offre et de l'acceptation sans réserve de toutes les pièces et documents contenus dans le dossier de consultation des entreprises (D.C.E).

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Offre de prix (initiale)

Les travaux du marché concerné par cet acte d'engagement seront rémunérés par application d'un **prix global et forfaitaire** décomposé dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et T.V.A. Incluse

	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
PRIX TOTAL POUR LE LOT CONCERNE			
Soit en toutes lettres (montant total T.T.C.) :			
.....			

En cas de co-traitance, la part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

Lors d'une cotraitance et/ou d'une sous-traitance, les pièces listées ci-dessous, obligatoires, devront être communiquées :

1/ le DPGF ou le BPU avec la répartition des prix par cotraitant et/ou sous-traitant.

En cas de sous-traitance, en cours d'exécution du marché le groupement **devra mettre à jour le DPGF ou le BPU**

2/ la signature du DPGF ou du BPU par tous les membres du groupement ainsi que de la sous-traitance

3/ et de joindre une lettre donnant pouvoir au mandataire du groupement.

⁷ Rayer la mention inutile

INTERLOCUTEUR PRINCIPAL LORS DES REUNION DE CHANTIER

Il est expressément convenu que la conduite du marché est assurée par :

Nom – société	Qualité - Rôles dans la mission
Personne désignée :	
Suppléant :	

Article 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux proposé par le candidat est de jours (en jours ouvrés) ou semaines, préparation et approvisionnement inclus (**délai à renseigner par le candidat**).

Ce délai d'exécution ne devra toutefois pas dépasser 21 semaines, préparation et approvisionnement inclus.

Ce délai commence à courir dès la date de notification du marché (c'est-à-dire dès réception par LRAR et/ou courriel et/ou PLACE de la notification du marché) **sauf précision contraire dans la décision de notification du marché** (en effet, la décision de notification pourra préciser que le commencement du délai commencera sur ordre de service de démarrage).

- **Les difficultés d'approvisionnement doivent être prises en compte par les candidats dans le cadre de la formulation de leur offre. Les éventuelles difficultés d'approvisionnement que pourrait connaître le titulaire ne sauraient en aucun cas justifier la prolongation des délais d'exécution ni l'exonération de pénalités de retard.**

NOTA : Ce délai d'exécution des travaux pourra être décomposé par phases / délais partiels par le calendrier détaillé d'exécution. Ce délai d'exécution est un délai au terme duquel les pénalités de retard prévues au CCAP pourront être appliquées.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants, selon les répartitions jointes **en annexe 1** et **détaillé par prix dans le DPGF** :

Ouvert au nom de :.....
pour les prestations suivantes :.....
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Ouvert au nom de :.....
pour les prestations suivantes :.....
Domiciliation :
Code banque : Code guichet :..... N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Ouvert au nom de :.....
pour les prestations suivantes :.....
Domiciliation :
Code banque : Code guichet :..... N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Ouvert au nom de :.....
pour les prestations suivantes :.....
Domiciliation :
Code banque : Code guichet :..... N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Ouvert au nom de :.....
pour les prestations suivantes :.....
Domiciliation :
Code banque : Code guichet :..... N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

GROUPEMENT : En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur⁸ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

⁸ Cocher la case correspondant à votre situation.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

AVANCE : Conformément au CCAP, la (ou les) entreprise(s) ci-après désignée(s)⁹

- ☐ refuse(nt) de percevoir l'avance
☐ accepte(nt) de percevoir l'avance

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte le bénéfice de l'avance.

Article 5 - Sous-traitance

Dans le cadre d'une sous-traitance, le tableau de répartition devra compléter le présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons (b)¹⁰ de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

a) Montant T.T.C. : Euros			
b) Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant T.T.C.	
M.		 Euros	
M.		 Euros	
M.		 Euros	
M.		 Euros	
Total		 Euros	
Soit	en	lettres (montant total)	:
.....			
.....			

⁹ Cocher la case correspondant à votre situation.

¹⁰ Rayer la mention inutile

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (c) ou que nous envisageons (d) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution des prestations leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

a) Montant T.T.C. : Euros		
b) Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant T.T.C.
M.		 Euros
M.		 Euros
M.		 Euros
M.		 Euros
Total		 Euros
Soit en lettres (montant total) :		
.....		
.....		

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.4 et L.2141-1 à L.2141-14 du code de la commande publique. Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 6 : Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement, le mandataire du groupement est :
 (Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE** le **groupement dont je suis mandataire**¹¹, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières n° AIX-03-26 à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

La signature du présent acte d'engagement vaut acceptation sans réserve des stipulations du C.C.A.P et des pièces constitutives du marché énumérées par le C.C.A.P.

IMPORTANT : La signature de l'acte d'engagement vaut reconnaissance par le candidat de la prise de connaissance, de l'analyse, de l'intégration à son offre et de l'acceptation sans réserve de toutes les pièces et documents contenus dans le dossier de consultation des entreprises (D.C.E).

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **90 jours** calendaires à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹¹ Rayer la mention inutile

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Signature du candidat

A

Porter la mention manuscrite

Le

Lu et approuvé

Elle est complétée par les annexes suivantes :

- ☐ Annexe n° 1 Répartition de la rémunération entre titulaire et sous-traitants
☐ Annexe n° 2 Formulaires

ENGAGEMENT DU CANDIDAT **APRES NEGOCIATION ET/OU REGULARISATION**

Fait en un seul original

Signature du candidat

A

Porter la mention manuscrite

Le

Lu et approuvé

	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
PRIX TOTAL POUR LE LOT CONCERNE			
Soit en toutes lettres (montant total T.T.C.) :			

	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
.....			

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

Le pouvoir adjudicateur habilitée par
arrêté du ... / ... / (DAP)
et arrêté du ... / ... / (Préfet)

A Le

Le montant du marché retenu est de :

	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
PRIX TOTAL POUR LE LOT CONCERNE			
Soit en toutes lettres (montant total T.T.C.) :			
.....			

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- 1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
 - 2 ☐ La totalité du bon de commande n°afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
 - 3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
 - 4 ☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
- et devant être exécutée par

en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise

☐ sous-traitant

A le¹²
Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée *(indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre)* à :

Montant initial :

- Ramené à :

- Porté à :

A le¹³
Signature

¹² Date et signature originales

¹³ Date et signature originales